

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	Herbicide DACTHAL W-75
Version N°	01
Date de publication	16-juillet-2015
N°CAS	Mélange
Numéro de la fiche signalétique:	291
Numéro d'enregistrement de l'Environmental Protection Agency	E.P.A.: 5481-490; 5481-491
Numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (Canada)	PCPA Reg.N° : 8963
Renseignements sur le fabricant	AMVAC Chemical Corporation 4100 E Washington Blvd Los Angeles, CA 90023 USA CustServ@Amvac-Chemical.com www.Amvac-Chemical.com AMVAC Chemical Corp 323-264-3910 AMVAC Chemical Corp 323-268-1028 (FAX) CHEMTREC® (à l'extérieur des É.-U) +1-703-527-3887 CHEMTREC® (É.-U+Canada) 800-424-9300 Renseignements médicaux 888-681-4261 Utilisation du produit 888-462-6822

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	ATTENTION Garder hors de la portée des enfants. Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Éviter le contact avec les yeux.
Peau	Peut entraîner une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau.
Inhalation	Les poussières de ce produit peuvent entraîner une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Ingestion	Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements.
Effets chroniques	Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
Signes et symptômes	Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.
Effets potentiels sur l'environnement	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Information sur les Ingrédients

Composants non dangereux	N° CAS	Teneur (%)
DCPA (Dimethyl tetracloroterephthalate)	1861-32-1	75
Autres composants	N° CAS	Teneur (%)
Ingrédients inertes (Peut contenir de l'argile, laquelle peut contenir >0,1% de silice cristalline)	néant	25

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Inhalation	Éviter d'inhaler les poussières. Sortir au grand air. Obtenir une assistance médicale en cas de besoin.
Contact cutané	Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux.	Laver immédiatement les yeux à grande eau. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions.

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

Conseils généraux

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité Ininflammable d'après les critères du SIMDUT.

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées Aucuns connus.

Protection pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucuns connus.

Sensibilité aux chocs Aucuns connus.

Produits de combustion dangereux Ce produit émet des vapeurs et fumées dangereuses de composition inconnue s'il est chauffé à l'excès ou brûlé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart et en amont de l'endroit du déversement/de la fuite. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Précautions relatives à l'environnement Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Méthodes de nettoyage Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas rejeter dans l'environnement. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Autres informations Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manipulation et entreposage

Manutention Minimiser la génération et l'accumulation des poussières. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Laver vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Entreposage

Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires.
Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Autres composants	Type	Valeur	Forme
Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1)	TWA	0.002 mg/m ³	
Silice cristalline libre respirable (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1)	TWA	0.002 mg/m ³	
Poussières nuisibles	TWA	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Particules inhalables. Total des particules.
Silice cristalline libre respirable (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, telle que modifiée.)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1)	TWA	0.002 mg/m ³	
Poussières nuisibles	TWA	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Fraction respirable. Poussières totales.
Silice cristalline libre respirable (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour le Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1)	TWA	0.002 mg/m ³	
Silice cristalline libre respirable (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
DCPA (Diméthyl tétraclorotéréphthalate) (CAS 1861-32-1)	TWA	5 mg/m ³	
Autres composants	Type	Valeur	Forme
Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1)	TWA	0.002 mg/m ³	
Poussières nuisibles	TWA	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Particules inhalables. Inhalable
Silice cristalline libre respirable (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m ³	Respirable.

Canada. LEMT pour le Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1)	TWA	0.025 mg/m ³	
Poussières nuisibles	TWA	10 mg/m ³	Poussières totales.
Silice cristalline libre respirable (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m ³	Poussière respirable.

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Autres composants	Type	Valeur	Forme
Poussières nuisibles	TWA	5 mg/m ³ 15 mg/m ³	Fraction respirable. Poussières totales.
Silice cristalline libre respirable (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.3 mg/m ³ 0.1 mg/m ³	Poussières totales. Respirable.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
Poussières nuisibles	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m ³ 15 mg/m ³	Fraction respirable. Poussières totales.

Valeurs limites biologiques Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1) Peut être absorbé par la peau.

Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau Une chemise à manches longues et un pantalon ou une combinaison, des bas et des chaussures fermées sont requis. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire Respirateur chimique muni de cartouches contre la poussière organique.

Protection des mains Porter des gants de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Poudre fine, de blanc cassé (gris) à ocre

État physique Solide.

Forme Poudre.

Couleur De blanc cassé (gris) à ocre

Odeur Odeur faiblement aromatique

Seuil de perception de l'odeur Non disponible

pH Non disponible.

Tension de vapeur 2.10E-01 mPa (2.5 x 10⁻⁶ torr) @ 25°C (méthode de saturation au gaz)

Densité de la vapeur Plus lourd que l'air

Point d'ébullition Se décompose à 360-370°C

Point de fusion/point de congélation	156 °C (313 °F) (fondé sur la m.a.) / 155 °C (311 °F) estimation
Solubilité (eau)	Se disperse
Densité	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Taux d'évaporation	Sans objet
Pourcentage de matières volatiles	Sans objet
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	4.28 @ 25°C (a.i.)
Masse volumique apparente	0.25 g/cm ³
Autres données	
pH dans une solution aqueuse	7 - 8

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Ce produit peut émettre des vapeurs et fumées dangereuses contenant du chlorure d'hydrogène, des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés s'il est chauffé à l'excès ou brûlé. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME en présence de telles conditions.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Produit	Espèces	Résultats D'essais
Herbicide DACTHAL W-75		
Toxicité Aiguë cutané DL50	lapin	> 10000 mg/kg Catégorie de toxicité IV
Inhalation CL50 orale DL50	rat	> 5.7 mg/L Catégorie de toxicité IV
	rat	> 10000 mg/kg Catégorie de toxicité IV

Effets aigus

Sensibilisation Non sensibilisant.

Effets chroniques Non dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Cancérogénicité Dacthal a été classé par l'EPA comme un cancérogène possible pour l'homme, du Groupe C

Carcinogènes selon l'ACGIH

Silice cristalline libre respirable Crystalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

fSilice cristalline libre respirable (quartz)
(CAS14808-60-7)

1 Cancérogène pour l'homme.

Hexachlorobenzène (CAS 118-74-1)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Corrosion et/ou irritation de la peau	Non irritant à légèrement irritant pour la peau.
Graves lésions/irritation aux yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mutagénicité	Non disponible.
Effets sur la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Matériaux synergétiques	Non disponible.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats D'essais	
DCPA (Dimethyl tetracloroterephthalate) (CAS 1861-32-1)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	20 - 35 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 100 mg/l, 96 heures
Écotoxicité	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.		
Effets sur l'environnement	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.		
Toxicité aquatique	Non disponible.		
Persistance et dégradation	Non disponible.		
Coefficient de partage	4.28, @ 25°C (a.i.)		
DACTHAL W-75 Herbicide			

13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Information sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. RÉGLEMENTATION CANADIENNE : Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction aux lois canadiennes. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.
----------------------------------	--

Situation SIMDUT
Classification SIMDUT
Étiquetage SIMDUT

Contrôlé
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE



Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Inscrit (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Références

ACGIH®: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
EPA: Environmental Protection Agency
FIFRA: Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
IARC: International Agency for Research on Cancer
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Occupational Safety and Health Agency
SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act
TSCA: Toxic Substances Control Act
DOT: Department of Transportation
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association

Restrictions conseillées

Garder hors de la portée des enfants!

Classification HMIS®

Santé: 2*
Inflammabilité: 0
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 2
Inflammabilité: 0
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

AMVAC Chemical Corporation ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Ces informations sont fournies à l'utilisateur à titre indicatif. À la connaissance d'AMVAC, les informations contenues dans les présentes sont exactes à la date actuelle ; il incombe toutefois à l'utilisateur de déterminer si elles conviennent à ses objectifs. Il est conseillé à l'utilisateur de ne pas interpréter ces informations comme étant absolument complètes, car des informations supplémentaires peuvent se révéler nécessaires ou désirables lorsque des conditions ou des circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (par exemple des combinaisons avec d'autres matériaux), ou en raison des réglementations en vigueur. Il n'est donné aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la qualité marchande de ce produit ou son adaptation à un objectif particulier ou autre, en ce qui concerne les informations contenues dans les présentes.

©2015 AMVAC Chemical Corporation. Tous droits réservés. AMVAC, Dacthal, et le logo Beaker Logo sont des marques de commerce d'AMVAC Chemical Corporation. ACGIH est une marque de commerce de l' American Conference of Governmental Industrial Hygienists. Chemtrec est une marque de commerce de l' American Chemistry Council, Inc. HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA. NFPA est une marque de commerce de National Fire Protection Association, Inc

Préparée par

Non disponible.

**Cette fiche technique
signalétique comporte des
modifications par rapport à la
version précédente dans la
(les) section(s) :**

Identification du produit et de l'entreprise: Numéro enregistrement produit
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données toxicologiques : Données sur les propriétés toxicologiques
Données écologiques : Données sur les propriétés écotoxicologiques
Informations relatives au transport: Informations sur le transport des matières
Données HazReg : Inventaires internationaux
GHS: Classification